



La suppression de l'AME : une quadruple erreur

Le 10 décembre 2023

Le projet de loi pour « contrôler l'immigration et améliorer l'intégration » sera examiné en séance publique par l'Assemblée Nationale à compter du 11 décembre. Lors de son examen au Sénat, un amendement a été adopté actant la suppression de l'Aide Médicale d'Etat ou AME, au profit d'une Aide Médicale d'Urgence ou AMU, suscitant l'indignation des soignant•es.

L'AME est un dispositif qui permet aux personnes étrangères en situation irrégulière résidant en France depuis plus de 3 mois d'accéder aux soins.

L'AMU restreint le panier de soins pris en charge aux maladies graves, aux soins liés à la grossesse, et aux vaccinations afin de réduire les dépenses de la sécurité sociale et d'encadrer les prétendus flux migratoires pour motif médical dont l'existence n'a jamais été démontrée.

La commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale a voté le 29 novembre la suppression de cet amendement. Cependant, **à la veille de l'examen de ce projet de loi en séance publique, l'ANEMF, l'ISNAR-IMG, l'ISNI et ReAGJIR témoignent de leur inquiétude vis-à-vis de ces attaques répétées contre l'AME, dispositif indispensable pour prendre soin de tous•tes.**

En effet, **la suppression de l'AME serait une quadruple erreur :**

- **Une faute morale :**

Priver des êtres humains de soins en raison de leur statut administratif est indigne. Il s'agit d'une atteinte grave aux droits de l'Homme, et à la santé physique et psychique d'une population déjà particulièrement vulnérable.

- **Une faute déontologique :**

Soutenir la suppression de l'AME, c'est aller à l'encontre du code de déontologie qui stipule que *"le médecin doit écouter, examiner, conseiller ou soigner avec la même conscience toutes les personnes quels que soient leur origine, leurs mœurs et leur situation de famille, leur appartenance ou leur non-appartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard. Il doit leur apporter son concours en toutes circonstances"*.

- **Une faute sanitaire :**

Réduire la prise en charge par la sécurité sociale, risque de favoriser le renoncement aux soins, contribuant à dégrader la santé de personnes aux conditions de vie déjà précaires, exposées à de nombreux risques. C'est ainsi faciliter la propagation de maladies infectieuses, aberration à la sortie d'une crise sanitaire, mais aussi majorer les complications évitables du fait de l'absence de suivi dans le cadre de pathologies chroniques.

- **Une faute économique :**

Les dépenses de l'AME ne représentent que 0,5% du budget de l'Assurance Maladie, soit environ un milliard d'euros sur un total de 250 milliards d'euros. Cette économie sera rapidement dépassée par les dépenses engendrées par des prises en charge tardives et dans l'urgence en milieu hospitalier, faute de suivi et de prévention assurés en ambulatoire.

Supprimer l'AME aurait ainsi des conséquences graves sur la santé individuelle et publique. De toute évidence, une telle sentence ébranlerait l'organisation de notre système de santé déjà vulnérable et menacé.

En effet, comme précisé dans le récent rapport sur l'AME publié début décembre : « *Le dispositif de l'aide médicale urgente recèle in fine un risque important de renoncement aux soins.* » ; « *Le renoncement aux soins aurait pour triple impact : une dégradation de l'état de la santé des personnes concernées, des conséquences possibles sur la santé publique et une pression accentuée sur les établissements de santé* ».

Pour toutes ces raisons, les étudiant•es en médecine, internes et jeunes médecins, de toutes origines, s'opposent fermement à la suppression de l'AME, et appellent les parlementaires à voter contre toute attaque portée envers cette aide capitale. La santé est un droit qui doit être accessible à tous.tes.

Jérémy DARENNE
Président de l'ANEMF
presidence@anemf.org
06 50 38 64 94

Florie SULLEROT
Présidente de l'ISNAR-IMG
president@isnar-img.com
06 73 07 53 01

Guillaume BAILLY
Président de l'ISNI
presidence@isni.fr
06 50 67 39 32

Raphaël DACHICOURT
Président de ReAGJIR
Contacts PRESSE :

Anne-Lise VILLET
annelise.villet.rp@gmail.com
06 28 47 30 01

Pauline SAINT-MARTIN
pauline.saintmartin.rp@gmail.com
06 83 00 57 40